

Commune de MONTBERT
(Loire-Atlantique)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice	23
- présents	18
- votants	19

OBJET :

**Aménagement ilot de l'église et
vente de terrains communaux :
lancement de la procédure de
déclassement et désaffectation du
domaine public**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 19 janvier 2024

Étaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIE Jean Jacques – BENOIT Frédéric - DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves - LELIEVRE Véronique – TEMPLIER Jérémie - HERBERT Véronique - AIRIAUD Catherine – GUILLET Manuela - HEGRON Gildas - NICOLLE Jimmy - ROUYER Mickaël – GOSSEYE Paul – ARNAUD Marie-Hélène – DE BOURMONT Marie-Agnès – BERTON Sylvie – HAMON Christophe

Étaient absents : Mme MAUDET Béatrice (pouvoir à Mme BERTHO) – M Laurent DUQUESNE (excusé) – M Yohann BOURÉ (excusé) – M Romain BISAZZA (excusé) – Mme BABONNEAU-VALLET Noémie (excusée)

Secrétaire de séance : M BACHELIER Yves

Monsieur le Maire rappelle que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. Une collectivité locale doit, pour céder un bien de son domaine public, le déclasser préalablement.

Toute décision de déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, prise ou non, selon les cas de figure, après une enquête publique.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Dans le cadre de l'aménagement de l'ilot de l'église, il convient de procéder au lancement d'une procédure de désaffectation et de déclassement, avec enquête publique, afin de pouvoir procéder ultérieurement à la vente d'une surface de terrain située rue de la Cure, auprès de LAD/ALSTIDE qui interviennent en co-promotion immobilière sur ce projet.

Il convient également de procéder à la désaffectation du domaine public de la parcelle n° AH 182 d'une surface de 194 m² située aussi rue de la Cure, propriété de la commune de Montbert.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil Municipal des demandes d'acquisition du domaine public reçues de :

- M RABALLAND domicilié au 17 l'Hommeau à Montbert, qui sollicite l'acquisition d'une petite partie du domaine public longeant la parcelle de terrain cadastrée K 281, dont il est propriétaire
- M DE LAULANIE domicilié au 4 les Basses Nourrissonnières, qui sollicite l'acquisition d'une partie du domaine public située devant la parcelle cadastrée B 743, dont il est propriétaire, afin d'y installer une micro-station dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement de son logement

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure permettant le déclassement de ces parties du domaine public.

Cette procédure nécessite une enquête publique, regroupant ces trois dossiers, avec la présence d'un commissaire enquêteur, qui conformément à l'article R 134-17 du Code des relations entre le public et l'administration est choisi parmi les personnes figurant sur les listes d'aptitude départementale.

La vente de ces parties appartenant au domaine public devra également être précédée, outre l'enquête publique permettant le déclassement, de la désaffectation matérielle des terrains et de l'établissement d'un document d'arpentage délimitant les parcelles à céder.


Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la procédure de déclassement du domaine public et de désaffectation matérielle des parcelles de terrain mentionnées ci-dessus

ORDONNE le lancement de l'enquête publique permettant le déclassement du domaine public

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à nommer le commissaire enquêteur et à signer tous les actes et documents en vue de la réalisation de cette opération

Envoyé en préfecture le 27/01/2024
Reçu en préfecture le 27/01/2024
Publié le 28/01/2024
ID : 044-214401028-20240125-DE02_25012024-DE


fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Signé et approuvé par :
Jean-Jacques MIRALLIÉ
Date de signature : 27/01/2024
Qualité : Maire délégué
M Jean-Jacques MIRALLIÉ